

ter chaleureusement le Gouvernement pour la place prépondérante qu'il destine à la législation sociale. Il semble qu'il ait exploré tous les domaines. Je cite ici une partie du discours du trône:

L'organisation de l'après-guerre comprend naturellement trois principaux domaines: les préparatifs de démobilisation, la réhabilitation et le rétablissement dans la vie civile des hommes et des femmes de nos forces armées; la réadaptation de la vie économique de la nation du pied de guerre au pied de paix ainsi que sa restauration de manière à procurer l'avantage d'un emploi utile à tous ceux qui veulent et peuvent travailler; et l'établissement d'assurances contre les risques majeurs d'ordre économique ou social.

Un vaste programme a déjà été arrêté pour assurer le rétablissement des combattants de la guerre actuelle ainsi que le soin des anciens combattants invalides et des personnes à la charge de nos combattants et des marins de la marine marchande. On soumettra à votre approbation une mesure prévoyant des primes de service de guerre pour tous ceux qui ont servi dans les forces armées ainsi que d'autres mesures qui s'ajouteront au programme actuel de rétablissement.

Le Gouvernement prévoit aussi que, si l'on veut éviter une autre période de chômage au pays, il faudra immédiatement après la guerre convertir rapidement en industries de paix celles dont la production est actuellement destinée exclusivement aux fins de la guerre. Pour faciliter cette tâche aux petites industries, et afin que celles-ci ne deviennent point une proie facile pour les goinfres de la finance et du monopole, le Gouvernement a eu la sagesse de prévoir l'établissement d'un organisme, sorte de filiale de la Banque du Canada, qui aidera financièrement le petit industriel à réadapter son industrie aux conditions de paix et lui permettra de garder à son emploi le personnel dont il avait besoin au cours des années de guerre.

Me serait-il permis, monsieur le président, d'exprimer ici une conviction personnelle? Bien que je sois un fidèle tenant de la liberté individuelle et de l'initiative privée, j'abhorre le libéralisme économique qui, sous le fallacieux prétexte de laisser libre carrière à l'initiative privée, permet tous les abus. L'essence du libéralisme économique est le laisser faire et non l'initiative privée. C'est lui qui permet au monopoleur d'édifier son empire économique en éliminant par la corruption, le chantage, la force brutale tous ses compétiteurs légitimes. Les fervents de ce libéralisme, qu'il ne faut pas confondre avec le libéralisme politique, appartiennent précisément à cette école qui proclame que "la force prime le droit"; à cette école maudite qui, à deux reprises en moins d'un quart de siècle, a plongé toute l'humanité dans le terrible fléau de la guerre et de ses conséquences désastreuses. Le libéralisme économique? Mais

[M. Tremblay.]

c'est, à la fin, la pire négation de la liberté individuelle et de l'initiative privée. Il est exactement contraire au libéralisme politique canadien. N'est-ce pas sir Wilfrid Laurier lui-même qui, dès 1871, à Québec, lors de sa conférence sur le libéralisme politique, proclamait que:

Les droits de chaque homme, dans notre état de société, finissent à l'endroit précis où ils empiètent sur les droits d'un autre.

C'est là un des immortels principes du libéralisme canadien, et le plus fier disciple de sir Wilfrid Laurier, le très honorable premier ministre actuel, ne l'oublie pas lorsqu'il annonce des mesures qui protégeront la liberté du faible contre les usurpations du puissant et du fort.

D'un autre côté, monsieur le président, je soumets respectueusement que si le pouvoir civil doit mettre un frein à la cupidité des monopoles, il ne doit pas lui-même faire main basse sur les entreprises légitimes.

Je réproouve en effet, tout autant que le libéralisme économique, les théories socialistes, qui voudraient tout restaurer par le nivellement universel. Pour corriger les abus de l'un, il ne faudrait point tomber dans les excès de l'autre. Il y a un groupe politique qui préconise ici les utopies socialistes. Ils peuvent proclamer, dans leurs conférences et leurs congrès, "que les terres agricoles doivent être et demeurer propriété nationale". (Conférence annuelle du parti ouvrier anglais, mai 1942.) Ils peuvent soutenir que l'agriculteur canadien qui, dès sa jeunesse, est allé vaillamment se tailler un domaine dans la forêt vierge n'a pas le droit d'y établir ses fils lorsque, vieilli par les années de dur labeur et sentant "des ans l'irréparable outrage", il n'a plus la force d'en continuer l'exploitation. (Extrait d'une déclaration de principe de la C.C.F. à Saskatoon, le 26 juillet 1934.)

Ils peuvent encore annoncer, pour voiler leurs intentions véritables, "qu'ils ne songent pas à procéder à une expropriation en masse des fermiers actuellement propriétaires," mais ils ajoutent "qu'aucune parcelle de terre ne sera cédée à un propriétaire privé lorsqu'ils seront au pouvoir"—Dieu veuille que cela ne se produise jamais! (Extrait du livre doctrinaire de la C.C.F. intitulé "Social Planning for Canada," p. 259.)

Qu'ils exagèrent à qui mieux mieux les égarements du libéralisme économique et cherchent à entraîner les Canadiens sur les pentes, glissantes et plus dangereuses encore, du socialisme, lesquelles conduisent fatalement au communisme et au bolchévisme, c'est peine perdue et je puis assurer la Chambre, comme le pays tout entier, que les appels sonores et passionnés du groupe socialiste canadien